



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél. : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2026/1

Le 29 janvier 2026

Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar ; 11 États intervenants)

Fin des audiences publiques sur le fond tenues du lundi 12 au jeudi 29 janvier 2026

LA HAYE, le 29 janvier 2026. Les audiences publiques sur le fond en l'affaire relative à l'*Application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Gambie c. Myanmar ; 11 États intervenants)* se sont achevées aujourd'hui avec les conclusions finales du Myanmar.

Les audiences, qui se sont ouvertes le lundi 12 janvier 2026, comprenaient deux tours de plaidoiries, l'audition de trois témoins et d'un expert cités par la Gambie, et l'audition d'un témoin cité par le Myanmar. La délégation de la Gambie était conduite par S. Exc. M. Dawda Jallow, *Attorney General* et ministre de la justice de la République de Gambie, en qualité d'agent. La délégation du Myanmar était conduite par S. Exc. M. Ko Ko Hlaing, ministre de l'Union pour le ministère auprès du bureau du président de la République de l'Union du Myanmar, en qualité d'agent.

Les conclusions finales des Parties, présentées par les agents à la fin des plaidoiries de la Gambie, le mardi 27 janvier 2026, et à la fin des plaidoiries du Myanmar, le jeudi 29 janvier 2026, peuvent être consultées sur le site Internet de la Cour dans les comptes rendus [2026/20](#) et [2026/23](#), respectivement. Les comptes rendus incluent également les listes des délégations participantes.

La Cour est prête à entamer son délibéré.

La décision de la Cour sera rendue au cours d'une séance publique dont la date sera annoncée en temps voulu.

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente affaire sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

Des extraits vidéo haute résolution et des photographies réalisées par le Greffe pendant les audiences sont mis à disposition gratuitement et libres de droit pour un usage exclusivement éditorial (non commercial) sur la [page Multimédia](#) du site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : media@icj-cij.org